ENSEMBLE,
FACE AUX RISQUES
INONDATION

PROTÉGEZ VOTRE EXPLOITATION FACE AU RISQUE D'INONDATION

MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE

PAPI
des Petits Côtiers Toulonnais
PRÉVENTION DES INONDATIONS

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VAR

Programme d'Actions de Prévention des Inondations des Petits Côtiers Toulonnais

LE BEAUSSET • CARQUEIRANNE • LA CRAU • ÉVENOS • LA FARLÈDE • LA GARDE • HYÈRES • OLLIOULES • LE PRADET • LE REVEST-LES-EAUX
SAINT-MANDRIER-SUR-MER • SANARY-SUR-MER • LA SEYNE-SUR-MER • SIX-FOURS-LES-PLAGES • SOLLIÈS-VILLE • TOULON • LA VALETTE-DU-VAR

SOMMAIRE

À QUI S'ADRESSE CE DOCUMENT ? 4

MESURES VISANT À PROTÉGER VOS PRODUCTIONS ET VOTRE EXPLOITATION 5

Acheter un groupe électrogène 6

Installer des batardeaux ou des barrières gonflables pour chaque bâtiment 6

Mettre hors d'eau les produits polluants et le matériel sensible 6

Éviter une inondation intérieure 7

Créer des zones de repli pour le matériel, les stocks, les animaux 7

Privilégier la transparence hydraulique des serres 7

Arrimer les cuves 7

MESURES PERMETTANT UNE REPRISE PLUS RAPIDE DE VOTRE ACTIVITÉ APRÈS UNE INONDATION 8

Acquérir du matériel pour faciliter le nettoyage : pompe à eau thermique et nettoyeur haute pression 8

Déblayer le terrain et entretenir les fossés/cours d'eau : mini-pelle 9

COÛTS MOYENS CONSTATÉS DES MESURES DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ 9

POUR ALLER PLUS LOIN 10

Il est indispensable de connaître et évaluer sa vulnérabilité face au risque d'inondation afin d'anticiper et pouvoir mettre en œuvre des mesures en vue de la réduire.

À QUI S'ADRESSE CE DOCUMENT ?

Cette plaquette est destinée aux exploitants ou porteurs de projet agricole disposant de bâtiments d'exploitations ou souhaitant s'installer sur le territoire du PAPI des Petits Côtiers Toulonnais. Son but est de mettre en évidence les points de vigilance à prendre en compte afin de minimiser les dégâts qu'une inondation peut causer sur une exploitation agricole.

Sur le territoire, nous pouvons tirer différents enseignements suite aux diagnostics d'exploitations réalisés dans le cadre de l'action 1.7.B du PAPI des Petits Côtiers Toulonnais et au vu des crues subies récemment :

- Des exploitations maraîchères et horticoles, très sensibles au risque d'inondation.
- Une vulnérabilité globale très forte des exploitations.
- Des dommages importants en termes de pertes de récoltes.
- La hauteur d'eau et la durée de submersion, principales causes des dégâts.
- Pas ou très peu de protection, matériel de barrage des flux d'eau sur les installations bâties.
- Une vulnérabilité particulièrement forte sur les bâtiments de stockage de matériels et les stocks.

Une exploitation moins vulnérable, c'est une exploitation qui prend en compte le risque dans ses aménagements !

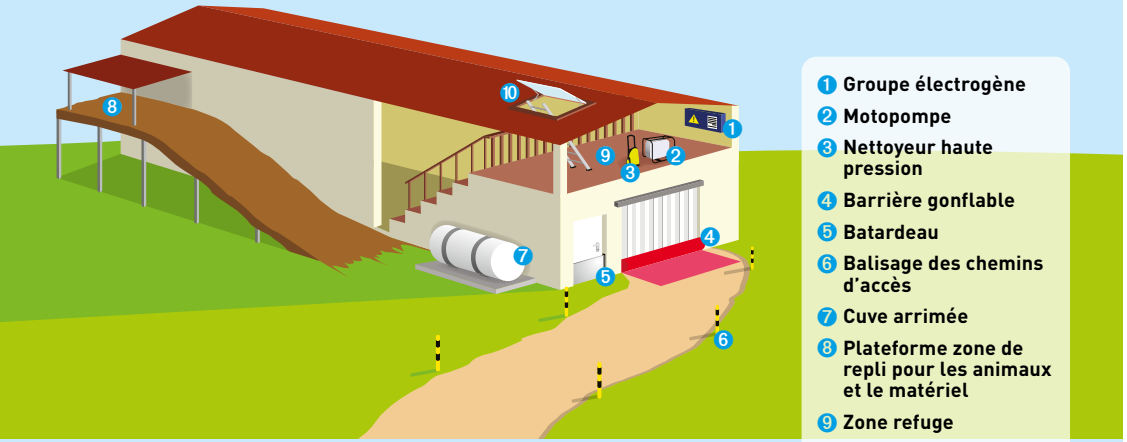

1. Groupe électrogène
2. Motopompe
3. Nettoyeur haute pression
4. Barrière gonflable
5. Batardeau
6. Balisage des chemins d'accès
7. Cuve arrimée
8. Plateforme zone de repli pour les animaux et le matériel
9. Zone refuge
10. Zone d'évacuation d'urgence

Exemple d'aménagements pouvant être mis en place sur une exploitation soumise au risque inondation.

MESURES VISANT À PROTÉGER VOS PRODUCTIONS ET VOTRE EXPLOITATION

Plusieurs facteurs sont à prendre en compte afin de réduire la vulnérabilité de votre exploitation face au risque d'inondation :

- Quelle a été la hauteur d'eau atteinte sur mon exploitation par les précédentes crues ou celle estimée dans le Plan de Prévention du Risque Inondation ?
- Mon matériel est-il à l'abri ? Est-il sensible à l'humidité ?
- Mes stocks peuvent-ils être polluants s'ils se retrouvent inondés ?
- Que pourrais-je mettre en œuvre afin de réduire les impacts d'une prochaine inondation ?
- Que puis-je faire pour revenir plus rapidement à un fonctionnement normal, suite à une crue ?

Les différentes mesures ci-après peuvent vous aider à maintenir votre exploitation et vos stocks à l'abri. La première mesure à mettre en œuvre est : ANTICIPER

- Recevoir les alertes ou vigilance : en téléchargeant les applications MyPredict et Vigie Risques.
- S'inscrire au système d'alerte par sms : inscription sur le site de votre commune.
- Pour vous et vos salariés, organisez-vous en réalisant votre POMSE (Plan d'Organisation et de Mise en Sûreté).
- En cas de vigilance, évacuer si nécessaire AVANT que l'évènement n'arrive (penser en particulier aux animaux s'ils n'ont pas de zone de repli).

Acheter un groupe électrogène

INTÉRÊTS

- **Ne pas subir de coupures d'électricité pendant l'inondation.**
- **Conserver vos productions en chambre froide sans risque de perte.**

Différentes puissances adaptées à vos besoins.
Il doit être installé au-dessus de la côte de crue (ainsi que le carburant).
Il est recommandé un groupe fonctionnant sur du triphasé, automatique et avec une autonomie de 24h.

Des aides financières sont possibles.

« Je souhaite investir dans l'achat d'un groupe électrogène à l'avenir afin de pouvoir protéger ma production stockée en chambre froide pendant la crue. »

Témoignage d'un horticulteur hyèrois

Installer des batardeaux ou des barrières gonflables pour chaque bâtiment

INTÉRÊTS

- **Empêcher l'eau de rentrer dans vos bâtiments (habitation, bâtiment d'exploitation...) pour des hauteurs d'eau égales ou inférieures à 1 m.**
- Établir une frontière entre l'eau et vos bâtiments techniques.

Au-delà de 1 m de hauteur, la pose de ce type de matériel est déconseillée car elle fait courir des risques sur la structure même du bâtiment et sur ses occupants.

Des aides financières sont possibles.

Mettre hors d'eau les produits polluants et le matériel sensible

INTÉRÊTS

- **Protéger votre matériel (tableau et matériel électrique, chauffage, etc.) des inondations en le rehaussant au-dessus du niveau des plus hautes eaux.**
- **Éviter la propagation de matières polluantes dans l'environnement.** Elles peuvent être stockées en hauteur sur des étagères solides ou un entresol prévu à cet effet.

Des aides financières sont possibles.

« J'ai choisi par le passé de surélever mes stocks que j'ai placés sur palettes (production, produits phyto, engrais...) car j'avais déjà subi des crues. La crue de 2014 m'a donné raison. »

Témoignage d'un horticulteur hyèrois

Éviter une inondation intérieure

INTÉRÊT

- **Empêcher l'eau de rentrer dans vos bâtiments via les canalisations.**

Cet équipement (type clapet anti-retour) doit être placé sur la conduite à l'aval de toutes les installations sanitaires situées en sous-sol, de manière à ce qu'elles soient toutes protégées.

Des aides financières sont possibles.

« J'ai aménagé mon exploitation en agrandissant les vides sanitaires de mes bâtiments. »

Témoignage d'un pépiniériste pradétan

Créer des zones de repli pour le matériel, les stocks, les animaux

INTÉRÊT

- **Mettre hors d'eau le matériel (roulant ou tracté), les stocks et les animaux.**

Le cheptel, le matériel et les stocks peuvent être mis à l'abri sur une plateforme de repli, éventuellement surmontée d'un hangar, sous réserve qu'elle permette le libre écoulement des eaux (vérifier les dispositions du Plan Local d'Urbanisme).

Des aides financières sont possibles.

Privilégier la transparence hydraulique des serres

INTÉRÊT

- **Privilégier l'implantation de serres (tunnel plastique ou verre) disposant de système d'effacement à l'eau (côtés relevables) afin de permettre le passage de la crue sans risque d'endommager le matériel.**

Arrimer les cuves

INTÉRÊT

- **Éviter l'arrachage et la flottaison des cuves ainsi que les dégâts associés : les cuves de gaz, fioul ou GNR installées à l'extérieur des bâtiments peuvent être emportées par l'eau. Elles deviennent des objets flottants dangereux et leur contenu se répand entraînant une pollution aux hydrocarbures.** L'arrimage des cuves n'est prévu que s'il n'est pas possible de les mettre hors d'eau.

Des aides financières sont possibles.

« Nos cuves sont arrimées et peuvent supporter des inondations violentes. »

Témoignage d'un horticulteur hyérois

MESURES PERMETTANT UNE REPRISE PLUS RAPIDE DE VOTRE ACTIVITÉ APRÈS UNE INONDATION

Une remise en état rapide de votre exploitation permettra de limiter l'ampleur de vos pertes financières et de conserver vos marchés. Des solutions simples peuvent être trouvées comme l'achat de matériel de nettoyage.

Acquérir du matériel pour faciliter le nettoyage : pompe à eau thermique et nettoyeur haute pression

INTÉRÊTS

- **Évacuer rapidement l'eau et nettoyer vos bâtiments.**
- **Permettre une remise en état plus rapide de l'exploitation.**

La motopompe est un type de pompe à moteur thermique, destinée au pompage de l'eau à gros débit, sans qu'une alimentation électrique ne soit nécessaire.

Motopompe

Déblayer le terrain et entretenir les fossés/ cours d'eau : mini-pelle

INTÉRÊTS

- **Évacuer les encombrants et embâcles laissés par la crue.**
- **Curer et entretenir régulièrement les fossés existants et les cours d'eau** (en adéquation avec les aménagements autorisés au titre du Code de l'Environnement).

« Creuser des rigoles et des canaux d'évacuation est très efficace. Il faut le refaire après chaque passage d'engin agricole, mais elles ont une réelle efficacité contre l'accumulation d'eau. »

Témoignage d'une maraîchère hyéroise

COÛTS MOYENS CONSTATÉS DES MESURES DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ

Les mesures présentées dans ce tableau peuvent être subventionnées à hauteur de 20% HT par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), dit « fonds Barnier ».

MESURES	PRIX MOYEN
Achat d'un groupe électrogène 9 kVA	De 3500 € à 6000 € selon le modèle
Installation de batardeaux	De 400 € (90 cm) à 1000 € (250 cm)
Installation de batardeaux pour les serres	De 400 € (90 cm) à 1000 € (250 cm)
Installation de barrières gonflables pour les serres (5 m)	1000 €
Installation de clapets anti-retour	Entre 80 € et 130 € selon le modèle
Arrimage des cuves	800 € environ pour l'arrimage
Mise hors d'eau des produits polluants et du matériel sensible	Peut être fait directement par l'exploitant
Acquisition d'une motopompe thermique (100 m³)	Environ 4000 € et 5000 € selon le modèle
Acquisition d'un nettoyeur haute pression	350 € à 8000 € selon la puissance

POUR ALLER PLUS LOIN

- **La Métropole TPM a dédié une rubrique à la prévention des inondations sur le territoire.**
  Elle est mise à jour tout au long de l'année. Des articles, des films, des flyers et des brochures vous informent des risques et sont téléchargeables sur https://metropoletpm.fr/prevention-inondations

- **Réalisez un autodiagnostic de votre exploitation en 15 minutes avec l'aide de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var :**
  https://www.var.cci.fr/content/parcours-pr%C3%A9vention-inondation

- **Pour vous informer sur le risque inondation et comment vous protéger** de manière générale et sur les actions du PAPI, téléchargez la brochure ***« Les risques inondation sur le territoire des petits côtiers toulonnais »***
  (« Tout savoir sur le PAPI ») sur https://metropoletpm.fr/prevention-inondations

- **Le guide *« Habiter en zone inondable »*** pourra vous apporter également des conseils pratiques pour anticiper les inondations.
  Il est téléchargeable sur https://metropoletpm.fr/prevention-inondations

IMPRIM'VERT®

Directeur de la publication : Hubert Falco.
Publication réalisée par la Direction de la Prévention des Risques en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Var.
Rédaction : Chambre d'Agriculture du Var - Conception graphique : Direction de la Communication TPM.
© Photos/Illustrations : Chambre d'Agriculture du Var, Photothèque APCA, Mayane, Denios, TPM, Adobe Stock.
Impression : Imprimerie SIRA - Dépôt légal à parution - Ne pas jeter sur la voie publique.

NOTES

CONTACTS

Chambre d'Agriculture du Var
11, rue Pierre Clément - CS 40203 - 83006 Draguignan Cedex
agriculture@var.chambagri.fr
www.chambre-agriculture83.fr

Métropole Toulon Provence Méditerranée
Hôtel de la Métropole
107, boulevard Henri Fabre - CS 30536 - 83041 Toulon Cedex 09
papitpm@metropoletpm.fr
https://metropoletpm.fr/prevention-inondations

Avec le soutien financier de l'État

ENSEMBLE, FACE AUX RISQUES INONDATION

LE BEAUSSET • CARQUEIRANNE • LA CRAU • ÉVENOS • LA FARLÈDE • LA GARDE • HYÈRES • OLLIOULES • LE PRADET • LE REVEST-LES-EAUX
SAINT-MANDRIER-SUR-MER • SANARY-SUR-MER • LA SEYNE-SUR-MER • SIX-FOURS-LES-PLAGES • SOLLIÈS-VILLE • TOULON • LA VALETTE-DU-VAR